

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 avril 2018, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
447 rue Antonin-Campeau (Lot 1 973 627)	D'autoriser une marge latérale droite pour une piscine semi-creusée existante avec une marge latérale de 0.93m au lieu de 1.5m;

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 20 mars 2018.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques